



CAMPUS
DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
D'EXCELLENCE
Bois, Éco-construction et Écotechnologie
GUYANE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bordereau de collecte du « solde » de 13 %

Votre entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable TA / Relations écoles / Personne à remercier :

NOM, Prénom : Tél.:

Fonction :

Courriel :

S'engage à verser la taxe d'apprentissage pour l'année 2022, en affectant :

le « solde » (hors quota), montant total : euros

aux : BTS Management et Economie de la Construction ; BAC PRO Technicien du bâtiment Etudes & Gros œuvre ;
BAC PRO Aménagement et finition du bâtiment ; BAC PRO Technicien Constructeur Bois ; CAP Charpentier Bois ;
CAP Maçon ; CAP Construction en béton armé du bâtiment ; CAP Construction en canalisation des travaux publics ;
CAP Installateur sanitaire ; CAP Menuiserie Aluminium Verre ; CAP Carreleur Mosaïte ;
CAP Peintre Applicateur de revêtement ; CAP Plâtrier Plaquiste

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AU LYCÉE DE BALATA

Virement IBAN **FR76 1007 1973 0000 0010 0570 008** BIC **TRPUFRP1**

Titulaire du compte : LPO BALATA

Domiciliation : TPCAYENNE

Chèque n° Banque :

A l'ordre de l'Agent comptable du LPO BALATA

Veillez envoyer votre chèque au : LPO BALATA - Chemin La Chaumière - 97 351 MATOURY

Référence à mentionner dans le libellé du virement / document accompagnant votre chèque

TA 2022

Un reçu libératoire vous sera adressé à réception de votre bordereau et de votre règlement.

Pour toute question liée au versement du solde de la TA contacter @ :
hadj.bouchehida@ac-guyane.fr ou pascal.golitin@ac-guyane.fr